

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 94.00.642.002.1 DU 11 FEVRIER 1994

**Dispositif mesureur de charge  
PRECIA modèle X91.1B  
(CLASSE IIII)**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

**FABRICANT**

Société PRECIA, BP 106, 07001 Privas Cedex.

**OBJET**

La présente décision complète les décisions :

- n° 92.00.642.016.1 du 13 février 1992 (1)
- n° 92.00.642.045.1 du 16 juillet 1992 (2)
- n° 93.00.642.002.1 du 13 janvier 1993 (3)

relatives aux dispositifs mesureurs de charge PRECIA, modèles X91.1B, X91.2B et X91.3B.

**CARACTERISTIQUES**

Le dispositif mesureur de charge PRECIA modèle X91.1B diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par la forme du dispositif de scellement.

Les autres éléments constitutifs, les caractéristiques métrologiques, les conditions particulières de construction, les restrictions d'emploi, les conditions particulières d'utilisation, les indications particulières, les conditions particulières de vérification, les remarques ne sont pas modifiés.

(1) *Revue de Métrologie*, février 1992, page 291.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1992, page 1065.

(3) *Revue de Métrologie*, février 1993, page 301.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

La plaque d'identification des instruments de pesage concernés par la présente décision, doit porter au moins les indications suivantes :

- la marque de la Société PRECIA : JE.07,
- la référence du modèle et le numéro de série,
- la référence de la décision d'approbation de modèle suivante : 92.00.642.016.1 du 13 février 1992,
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

**DEPOT DE MODELE**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

**VALIDITE**

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

**ANNEXES**

Plans de scellement identiques à ceux de la décision d'approbation de modèle n° 94.00.642.001.1 du 11 février 1994 relative au dispositif mesureur de charge PRECIA, modèle X91.1B, de classe III.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET